



Ooviiz/Notif est une atteinte à la liberté fondamentale du salarié au travail

Communiqué intersyndical • 26 septembre 2022

Les salariés intermittents de la vidéo mobile ont reçu des messages de france.tv leur intimant l'ordre de s'inscrire à la plateforme **Notif**, développée par **Ooviiz**, sous peine de ne plus travailler ! Ces professionnels refusent en bloc de s'y inscrire et ont saisi la direction de france.tv.

L'uberisation du travail est en marche

Ooviiz dans sa forme commerciale générale est un outil de planification/mise en relation entre les salariés précaires et les entreprises. Le public ciblé est l'intermittence du spectacle, mais on peut légitimement penser que dans un avenir proche les CDD journalistes seront concernés.

Comment ça marche ? Tout d'abord, les salariés doivent mettre à jour leur fiche personnelle (domicile, métier, compétences spécifiques) ainsi que leurs plages de disponibilité.

Puis à leur convenance, les entreprises sélectionnent des salariés en fonction de ces critères et font des propositions de contrat potentiel. Les salariés sont priés de répondre afin que l'entreprise puisse confirmer, ou pas, la réservation.

Dans Ooviiz le salarié est noté et classé selon la satisfaction des clients. Cette façon de procéder exacerbe la concurrence entre salariés et est rigoureusement interdite par le Code du Travail ! Nous rappelons qu'Ooviiz n'a pas l'agrément de la CNIL.

La solution développée spécifiquement par Ooviiz pour france.tv, s'appelle Notif et est censée être indépendante de ladite plateforme. Cela signifie que la notation n'y apparaît pas et que le planning de disponibilité n'est pas partagé entre Ooviiz et Notif.

Pourtant, la direction nous informe que des plannings Ooviiz sont apparus sur le planning Notif. Cherchez l'erreur...informatique ! Bonjour l'étanchéité des données mises en avant par la direction.

RGPD et code du travail non respectés

De plus, pour s'inscrire à Notif, il est obligatoire de signer les conditions générales d'utilisation d'Ooviiz et par conséquent, d'accepter que ses données personnelles soient exploitées par Ooviiz qui ne s'en est d'ailleurs déjà pas privé !

La Direction fait mine d'être étonnée, mais refuse catégoriquement de suspendre l'utilisation d'Ooviiz/Notif, sous prétexte que celle-ci soulagerait le travail des planificateurs. Au cours des dernières années, les planificateurs du service de la vidéo mobile sont passés de 6 à 3 personnes.

Pour parler chiffres, les intermittents sont payés 172 euros brut/jour chez France•tv, lorsqu'ils touchent 240 euros brut/jour minimum (hors spécialisation) chez AMP. On peut comprendre que dans ce contexte le vivier s'épuise et que par conséquent les planificateurs aussi.

Ensuite, lorsqu'on demande à la direction si la confirmation de réservation reçue via Notif est la preuve de l'existence d'un contrat de travail, la DRH répond que non, se laissant donc le droit d'annuler les contrats, au mépris du code du travail.

On comprend que la planification/réservation, passant par une société externe, permet à france•tv de s'affranchir de ses obligations légales. (Ce n'est pas france•tv qui t'a réservé c'est Notif/Ooviiz !)

Absurdité économique et sociale

Mais le principal sujet des salariés intermittents est le refus de perdre leur liberté, en laissant s'insinuer une société tierce dans la relation entre eux et France Télévisions. Ooviiz/Notif n'a rien à leur offrir, ils n'en veulent pas, c'est catégorique !

En sous-traitant une partie de la gestion de la planification des CDDU, France Télévisions offre sur un plateau d'argent à son prestataire un vivier construit, référencé et renseigné, et d'autre part se retrouve à payer pour bénéficier de son propre vivier de salariés.

Laisser la gestion d'un maillon de la chaîne de réservation à une société externe à France Télévisions est un grave manquement de la direction envers l'entreprise.

Ce projet a fait l'objet de très vives critiques lors de sa présentation devant les CSE et a reçu l'avis négatif unanime des élus. Nous exigeons que ce projet soit abandonné, et que les planificateurs retrouvent leurs postes.